



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Inégalités dans l'enregistrement des naissances dans les pays africains



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Inégalités dans l'enregistrement des naissances dans les pays africains



Pour commander des exemplaires du *Inégalités dans l'enregistrement des naissances dans les pays africains*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2025 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : Novembre 2025

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.



Remerciements

Le présent rapport d'étude a pour but de contribuer à la détermination des facteurs faisant obstacle à la réalisation de la cible 16.9 des objectifs de développement durable. Il contribuera à définir quels sont les groupes d'enfants les plus susceptibles d'être laissés pour compte dans l'enregistrement des naissances, dans le but d'élaborer des interventions ciblées. Cette étude a été menée par une équipe de spécialistes composée de M. Jean Claude Utazirubanda, Mme Lillian

Siziba et Mme Mosidi Sarah Nhlapo, sous les auspices du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Des orientations générales ont été données par la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les auteurs sont reconnaissants à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour son aide sous la forme d'une formation à l'analyse.

Résumé

Les données tirées des enquêtes menées dans 37 pays africains, dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples¹, ont permis d'étudier les facteurs qui influent sur le taux d'enregistrement des naissances, en particulier en ce qui concerne les groupes d'enfants âgés de moins de 5 ans les plus susceptibles d'être laissés pour compte. Dans 24 de ces 37 pays, le taux d'enregistrement des naissances était supérieur à 60 %. En Afrique du Nord, l'enregistrement des naissances est désormais universel. Une poignée d'autres pays (Bénin, Comores, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon) ont également fait des progrès impressionnants : le taux d'enregistrement y dépasse les 90 %. Le taux d'enregistrement des naissances était en revanche inférieur à 50 % dans 11 pays. Dans 4 de ces pays (Angola, Éthiopie, Tchad et Zambie), ce taux était même inférieur à 30 %.

Les enfants susceptibles d'être laissés pour compte partagent plusieurs caractéristiques communes. Il a été constaté que, dans 26 des 37 pays à l'étude, les enfants qui vivaient dans des ménages faisant partie des 40 % les plus pauvres étaient désavantagés. Les enfants de moins de 2 ans constituaient le deuxième groupe d'enfants le plus susceptibles d'être laissés pour compte. Les pays où les inégalités étaient fortes,

caractérisés par un score élevé de l'indice de dissemblance, présentaient un faible taux d'enregistrement des naissances. La tendance inverse était observée dans les pays où les inégalités étaient faibles : le taux d'enregistrement des naissances y était généralement plus élevé et, par conséquent, on y dénotait une variation moindre de ce taux d'un groupe d'enfants à l'autre. C'est en Angola, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Ouganda et en Zambie que les inégalités en matière d'enregistrement des naissances étaient les plus fortes.

Treize pays ont mené deux enquêtes après 2015, ce qui a permis d'analyser l'évolution de l'enregistrement des naissances au fil du temps. Au deux points d'enquêtes, le principal facteur déterminant la probabilité que des enfants ne voient pas leur naissance enregistrée dans ces pays était le statut socioéconomique du ménage auquel appartenaient les enfants (c'est-à-dire le fait de vivre dans un ménage faisant partie des 40 % les plus pauvres). Dans 5 de ces 13 pays, le taux moyen national d'enregistrement des naissances s'est amélioré de plus de cinq points de pourcentage entre les deux enquêtes ; de plus, dans 4 de ces 5 pays, on a également constaté une augmentation d'au moins cinq points de pourcentage du taux d'enregistrement parmi le groupe d'enfants le plus désavantagé.

¹ De plus amples informations sur ces enquêtes sont disponibles aux adresses suivantes : <https://dhsprogram.com/>, <https://mics.unicef.org/>.



I. Contexte

De nombreux aspects des systèmes actuels d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ont été hérités de l'administration coloniale, laquelle opérait de façon discriminatoire, et limitait l'enregistrement des faits d'état civil à ceux concernant certains groupes, principalement des étrangers (Makannah, 1981 ; Jewkes et Wood, 1998). Après les indépendances, les efforts visant à améliorer ces systèmes sur le continent ont été entravés par la faiblesse des cadres législatifs, l'insuffisance des infrastructures et le manque de coordination entre les différents acteurs (Adair et Lopez, 2018). Partout dans le monde, des investissements considérables ont été réalisés ces dernières années pour améliorer l'efficacité et l'exhaustivité de ces systèmes. En Afrique, ces investissements ont été facilités par l'aide fournie par les organisations internationales et les partenaires de développement. Ces efforts ont produit des résultats positifs dans des régions qui étaient jusque-là à la traîne (Mills, Lee et Rassekh, 2019). Notamment, l'enregistrement des naissances est aujourd'hui bien plus rapide qu'il ne l'était auparavant.

Au niveau régional, la création de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a donné un véritable élan à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, aboutissant à la mise en place du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des

statistiques de l'état civil. Ce Programme, fruit d'un engagement politique, est issu des directives des ministres responsables de l'enregistrement des faits d'état civil, qui préconisent l'adoption d'approches globales et intégrées pour la réforme et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent (Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement, 2012). L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, offre un cadre continental stratégique pour la transformation sociale et économique de l'Afrique et comprend, au titre de son aspiration 3, l'objectif d'enregistrer la naissance de chaque enfant, ainsi que d'autres faits d'état civil. Conformément à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, tout enfant a droit à un nom dès sa naissance, doit être enregistré immédiatement après sa naissance, et a le droit d'acquérir une nationalité. En outre, les États sont tenus, en vertu de cette Charte, de veiller à ce que leurs législations reconnaissent le principe selon lequel un enfant a droit d'acquérir la nationalité de l'État sur le territoire duquel il ou elle est né(e).

Au niveau mondial, l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été intégrée dans le cadre des objectifs de développement durable. Deux des indicateurs associés à ces objectifs sont explicitement axés sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil : l'indicateur 16.9.1, qui concerne la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil ; l'indicateur 17.19.2,

qui porte sur la proportion de pays qui ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %. L'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que tout enfant devrait être enregistré aussitôt sa naissance et, dès celle-ci, a le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

L'enregistrement des faits d'état civil, dont les naissances, est fondamental pour la protection des droits des individus, étant donné qu'il établit l'identité d'une personne par un registre officiel et permanent de son existence. Il contribue à garantir l'accès aux services publics tels que l'enseignement, ou encore à la protection contre le travail des enfants. Pour les femmes, cet enregistrement est gage d'inclusion financière, et se répercute favorablement sur l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, à un travail décent et à la protection contre les violences [Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2024]. Cet enregistrement officiel, attesté par la possession d'un acte de naissance, aide à établir le droit à la nationalité, et est bien souvent une condition préalable à l'obtention des documents prouvant la nationalité.

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2024), près de 88 % des enfants dont la naissance n'est pas enregistrée se trouvent en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, et plus de la moitié des enfants non enregistrés dans le monde vivent en Afrique subsaharienne (UNICEF, 2024). Bien que d'impressionnants progrès aient

été accomplis ces dernières années dans l'amélioration de l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances, il a été constaté que les indicateurs de haut niveau ayant servi à conclure à une amélioration de l'enregistrement, masquaient en réalité des différences cruciales d'une zone à l'autre, et d'une catégorie de la population à l'autre (Nations Unies, CESAP, 2024). Ces indicateurs ne permettent pas de rendre compte comme il se doit de l'immensité et de la complexité des populations, ni de détecter quelles sont les personnes exclues.

Une myriade d'obstacles s'oppose encore à l'enregistrement des naissances en Afrique. Du côté de l'offre, des contraintes telles que les frais associés à l'enregistrement, la distance à parcourir jusqu'au centre d'enregistrement et le manque de sensibilisation touchent principalement les populations marginalisées (Paleker et al., 2023). Du côté de la demande, le faible taux d'enregistrement des naissances dans plusieurs pays africains s'explique en outre par des facteurs agissant au niveau du ménage ou de l'individu, tels que le statut socioéconomique, la localisation géographique ou le niveau de formation (Aboagye et al., 2023 ; Zewoldi, 2022).

Des travaux menés en Asie et dans le Pacifique ont permis non seulement d'évaluer les progrès accomplis en moyenne et de façon globale, mais aussi d'analyser la manière dont les États Membres de l'ONU tiennent leur promesse de ne laisser personne de côté, de recenser les groupes de leur population qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination et d'inégalité, et de s'efforcer d'obtenir des progrès pour chacun des groupes de la population (Nations Unies, CESAP, 2024).

Le présent rapport contribue à la concrétisation de la vision du Centre africain pour la statistique de la CEA, laquelle consiste à mener des recherches fondées sur des données factuelles pour déterminer les facteurs faisant obstacle à l'enregistrement universel des faits d'état civil. S'appuyant sur le travail abattu par la CESAP dans le cadre de l'appel à « ne laisser personne de côté », lancé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le présent rapport se penche sur les caractéristiques et les

conditions communes qui influencent le taux d'enregistrement des naissances en Afrique, en mettant un accent particulier sur les enfants âgés de moins de 5 ans. Ce travail est donc directement lié à la cible 16.9 des objectifs de développement durable, consistant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici 2030, ainsi qu'à l'indicateur 16.9.1, qui concerne la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil.



II. Sources des données et méthodologie

A. Sources des données

Le présent rapport met l'accent sur les disparités en matière d'enregistrement des naissances en Afrique. Les données proviennent d'enquêtes menées dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, comprenant les enquêtes sur l'enregistrement des naissances menées dans 37 pays de la région après 2015, à la suite de l'adoption des cibles des objectifs de développement durable. Les pays et les enquêtes sur lesquels a porté l'analyse sont indiqués dans le tableau 1. Dans huit autres pays, les enquêtes les plus récentes datent d'avant 2015 ; par conséquent, ils ont été exclus de l'analyse. Certains pays, tels que le Botswana, Cabo

Verde et Maurice, n'avaient pas mené la moindre enquête dans le cadre de l'un ou l'autre de ces programmes². En Somalie, où une enquête a été menée en 2022 dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, la qualité de certaines des variables indispensables aux fins du présent rapport suscitait des questionnements. Cette enquête n'a donc pas pu être prise en compte dans l'analyse.

Les avantages des enquêtes relevant de ces programmes sont l'accessibilité de leurs sources de données et la cohérence des questions posées dans chaque pays ainsi que dans le temps, ce qui en assure la comparabilité.

Tableau 1 Pays et enquêtes ayant servi à l'analyse

Pays	Sous-région	Année(s) d'enquête	
		Enquête en grappes à indicateurs multiples	Enquête démographique et sanitaire
Algérie	Afrique du Nord	2018-2019	s.o.
Angola	Afrique australe	s.o.	2015-2016
Bénin	Afrique de l'Ouest	2021-2022	s.o.
Burkina Faso	Afrique de l'Ouest	s.o.	2021
Burundi	Afrique de l'Est	s.o.	2016-2017
Cameroun	Afrique centrale	s.o.	2018
Comores	Afrique de l'Est	2022	s.o.
Congo	Afrique centrale	2014-2015	s.o.
Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest	s.o.	2021
Eswatini	Afrique australe	2021-2022	s.o.
Éthiopie	Afrique de l'Est	s.o.	2016
Gabon	Afrique centrale	s.o.	2019-2021
Gambie	Afrique de l'Ouest	s.o.	2019-2020
Ghana	Afrique de l'Ouest	s.o.	2022

² Le Botswana dispose certes d'une enquête démographique, mais celle-ci a été réalisée hors du cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

Guinée	Afrique de l'Ouest	s.o.	2018
Guinée-Bissau	Afrique de l'Ouest	2018-2019	s.o.
Kenya	Afrique de l'Est	s.o.	2022
Lesotho	Afrique australe	2018	s.o.
Libéria	Afrique de l'Ouest	s.o.	2019-2020
Madagascar	Afrique de l'Est	s.o.	2021
Malawi	Afrique australe	2019-2020	s.o.
Mali	Afrique de l'Ouest	s.o.	2018
Mauritanie	Afrique de l'Ouest	s.o.	2019-2021
Mozambique	Afrique australe	s.o.	2022-2023
Nigéria	Afrique de l'Ouest	2021	s.o.
Ouganda	Afrique de l'Est	s.o.	2016
République centrafricaine	Afrique centrale	2018-2019	s.o.
République démocratique du Congo	Afrique centrale	2017-2018	s.o.
République-Unie de Tanzanie	Afrique de l'Est	s.o.	2022
Sénégal	Afrique de l'Ouest	s.o.	2023
Sierra Leone	Afrique de l'Ouest	s.o.	2019
Tchad	Afrique centrale	2019	s.o.
Togo	Afrique de l'Ouest	2017	s.o.
Tunisie	Afrique du Nord	2023	s.o.
Zambie	Afrique australe	s.o.	2018
Zimbabwe	Afrique australe	2019	s.o.

Abréviation : s.o., sans objet.

Les questions concernant l'enregistrement des naissances ont été traitées en tant que variables de réponse. Dans les deux enquêtes, on cherche à déterminer l'enregistrement des naissances d'enfants âgés de moins de 5 ans en posant des questions soit à la mère, soit à la personne qui est la principale responsable de ces enfants. Ces questions sont les suivantes : « Est-ce que (nom) a un certificat de naissance ? » et « La naissance de (nom) a-t-elle été enregistrée auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil ? ». Les réponses à ces questions, ainsi que d'autres facteurs, ont servi à établir des profils de répondants afin de mieux appréhender les circonstances qui influent sur l'enregistrement des naissances.

Les facteurs pris en compte dans l'analyse comprenaient des variables au niveau du ménage, telle que le niveau de richesse du ménage, ou sa localisation géographique (urbaine/rurale). On a également pris en compte l'appartenance ethnique, la religion et la langue du ménage ; à défaut, les caractéristiques du ou de la chef du ménage ont été utilisées comme substituts. Toutefois, dans les enquêtes relevant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, les questions relatives à l'appartenance ethnique ne visaient que les personnes remplissant les conditions requises (c'est-à-dire que l'information sur l'appartenance ethnique des enfants n'a été notée que pour les enfants pour lesquels était présent un répondant remplissant les conditions requises). Dans certains pays où ont été menées des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, comme

le Zimbabwe, l'appartenance ethnique n'a pas été prise en compte ; dans de tels cas, ce critère a été exclu de l'analyse. Les variables individuelles utilisées dans

l'analyse sont l'âge, l'état matrimonial et le niveau de formation de la mère, ainsi que le sexe et l'âge de l'enfant.

B. Méthodologie

1. Arbres de classification et de régression

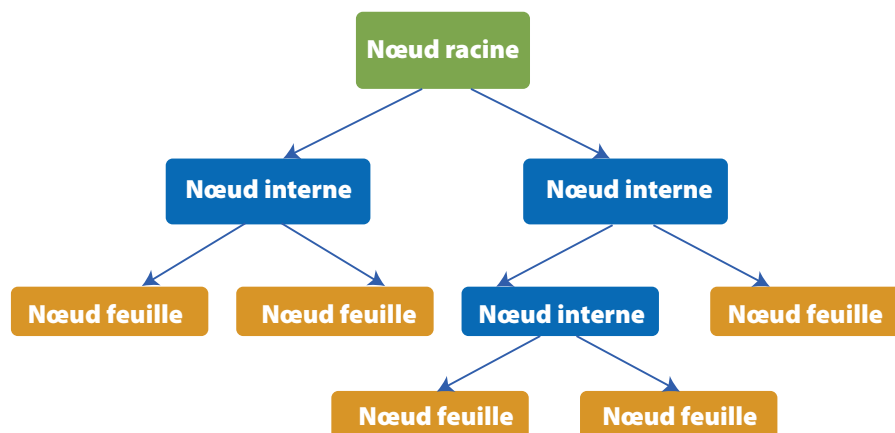
Pour déterminer quelles sont les cohortes d'enfants âgés de moins de 5 ans qui présentent les disparités les plus importantes en matière d'enregistrement des naissances, des modèles d'arbres de classification et de régression ont été élaborés pour chaque pays sous forme d'arbres de régression binaires à l'aide de « R », un logiciel statistique libre. L'arbre de classification et de régression est une technique d'apprentissage automatique : plus précisément, il s'agit d'un arbre de décision permettant d'élaborer des modèles de prédiction à partir de données. Il peut opérer des tâches de classification et de régression. On crée de tels modèles en divisant les données de façon récursive et en adaptant un modèle de prédiction simple à chaque partition. Par conséquent, le partitionnement peut être représenté sous la forme d'un arbre de décision. L'arbre se compose de nœuds et de branches. Les nœuds représentent des points de décision, tandis que les branches représentent les résultats potentiels de ces décisions. Il existe différents types de nœuds : racines, parents, enfants et feuilles, ou terminaux. Le nœud « racine » est le premier nœud, se situant tout en haut de l'arbre, faisant référence à l'échantillon dans son entièreté ; un nœud « parent » est le prédécesseur d'un autre nœud ; un nœud « enfant » est un descendant d'un nœud parent ; un nœud « feuille », ou « terminal », n'a pas d'enfant, mais contient une étiquette de classe prédite, ou une valeur pour une variable cible.

Les nœuds terminaux sont ceux qui ne peuvent pas être partitionnés davantage, analogues aux feuilles d'un arbre réel.

L'arbre de classification et de régression sert à évaluer chaque division possible au niveau de chaque nœud, et à sélectionner l'itinéraire qui résulte en une homogénéité maximale de la variable cible dans chacun des sous-ensembles. Cette démarche est répétée jusqu'à ce qu'un critère décisif soit satisfait, tel que l'atteinte de la profondeur d'arbre maximale, ou le fait de disposer de trop peu d'instances dans un nœud feuille ou terminal.

Dans la présente étude, on a utilisé la méthode de l'analyse de variance de la partition récursive dans la fonction des arbres de régression dans R. L'application de l'algorithme génère des nœuds pour chaque partition, étape par étape, en commençant par l'échantillon complet. Lorsqu'un échantillon est partitionné, de nouveaux nœuds sont créés, et une analyse de variance est effectuée, lors de laquelle la variance est calculée et comparée à la partition précédente. Chaque partition, y compris la nouvelle paire de nœuds, est conservée lorsque la décroissance de variance atteint un seuil prédéfini, également appelé « paramètre de complexité ». De nouvelles partitions cessent d'être créées si la meilleure partition accessible ne respecte pas le paramètre de complexité ou d'autres paramètres prédéfinis (Roman, 2023).

Figure I Exemple d'arbre de classification et de régression



Source : Auteur.

La formule qui représente le cœur de l'algorithme est la suivante :

$SS_E = SS_T - (SS_L + SS_R)$ où $SS_T = \sum (Y_i - \bar{Y})^2$, est la somme des carrés pour le nœud parent, SS_L et SS_R sont les sommes des carrés pour les nœuds enfants gauche et droit, respectivement, et SS_E est la somme des erreurs des carrés.

La somme des carrés est une mesure de la déviation des points de données $Y_1, Y_2, \dots, Y_n$ par rapport à la valeur moyenne $\bar{Y}$. L'analyse du test de variance est appliquée dans l'algorithme de l'arbre de classification et de régression à chaque division ou partition potentielle de la population échantillon en fonction de divers facteurs, créant des divisions là où la variance entre la somme des carrés des nœuds enfants et le nœud parent est réduite. Dans le contexte de l'enregistrement des naissances, SST fait référence à la variance de la somme des carrés pour la proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée. La répartition de l'échantillon en L et R (ou nœuds gauche et droit, respectivement) dépend des variables choisies pour expliquer l'enregistrement des naissances. Le fait d'employer un

arbre de classification et de régression donne lieu à des divisions binaires, ce qui facilite la prise en compte de l'ensemble des combinaisons potentielles lorsque se produisent des divisions multiples. Les nœuds L et R sont mutuellement exclusifs et complémentaires, chaque sujet d'analyse (dans la présente étude, les sujets d'analyse sont les enfants âgés de moins de 5 ans) appartenant à un seul nœud à chaque partition de la génération de l'arbre.

Pour éviter la création d'arbres trop complexes, et éviter ainsi un surajustement, la taille minimale de l'échantillon requise pour un fractionnement ultérieur a été fixée à 9 % de la taille totale de l'échantillon, et la profondeur maximale de l'arbre a été fixée à six niveaux. Par conséquent, le processus itératif de génération de l'arbre s'est arrêté lorsque le fractionnement n'ajoutait plus de valeur à la prédiction.

La présente analyse est axée sur certains facteurs liés à la demande qui sont susceptibles d'influer sur l'enregistrement des naissances. Sont pris en compte des facteurs s'appliquant au niveau du ménage, tels que la richesse du ménage

(selon qu'il fait partie des 60 % les plus riches ou des 40 % les plus pauvres) et le lieu de résidence (urbain ou rural). En ce qui concerne les facteurs individuels pris en considération, il s'agit du nombre d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage, de l'âge de l'enfant (1, 2, 3 ou 4 ans) du sexe de l'enfant (garçon ou fille) et du lieu d'accouchement (hôpital ou domicile/autre) ; du groupe d'âge de la mère (15 à 24 ans, 25 à 34 ans ou 35 à 49 ans), de son niveau d'instruction (inférieur, secondaire ou supérieur) et de son état matrimonial (mariée, précédemment mariée ou jamais mariée).

Les 37 pays de l'étude n'ont pas tous mené leurs enquêtes au cours de la même année ni de la même période. Les périodes d'enquête varient, de 2015 pour le Congo, à 2023 pour le Lesotho, le Mozambique et le Sénégal. Au vu de cette variation dans le moment où les enquêtes ont été réalisées, il est possible que le taux d'enregistrement des naissances ait pu évoluer dans certains pays depuis lors, grâce à la poursuite des interventions.

Bien que l'effet des facteurs liés à l'offre et susceptibles de se ressentir sur l'enregistrement des naissances (distance au centre d'enregistrement, coût de l'enregistrement, connaissance de la procédure d'enregistrement) ait été considéré dans plusieurs études (Roman, 2023 ; Paleker et al., 2023), ils n'en est pas tenu compte dans le présent document.

Par contre, étant donné le rôle joué par l'appartenance ethnique en Afrique, décrit par exemple par Alesina, Michalopoulos et Papaioannou (2012), Oino et Kioli (2014) et Idowu, Oladiti et Adenuga (2019), l'appartenance ethnique du ou de la chef de ménage a été incluse dans l'analyse dans les pays où ont été menées des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

2. Indice de dissemblance

En plus des modèles arborescents de classification et de régression, la présente étude se fonde sur l'indice de dissemblance, qui est un outil démographique couramment utilisé pour évaluer l'uniformité de la répartition de deux groupes sur une superficie relativement importante, dont la valeur va de 0,0 (intégration complète) à 1,0 (ségrégation complète). À l'origine, il était utilisé dans le cadre d'études sur la ségrégation résidentielle. Au fil du temps, il a commencé à être appliqué à divers autres domaines afin d'évaluer les niveaux d'inégalité. Dans la présente analyse, cet indice a servi à comparer le taux d'enregistrement des naissances pour chacun des différents groupes d'enfants par rapport à la moyenne nationale dans chaque pays. Les groupes ont été définis par la combinaison de diverses catégories de facteurs (Nations Unies, CESAP, 2024).

L'indice de dissemblance est calculé à l'aide de la formule :

$$D = \frac{1}{2\bar{p}} \sum_{i=1}^n \beta_i |p_i - \bar{p}|$$
 où $\bar{n}$ est le nombre de groupes, définis à l'aide de toutes les combinaisons possibles de catégories de facteurs, $\bar{p}$ est le taux moyen d'enregistrement des naissances dans le pays, p_i est le taux d'enregistrement des naissances du i^e groupe, et β_i est la proportion d'échantillonnage pondérée du i^e groupe où $\sum_{i=1}^n \beta_i = 1$. Les valeurs de « D » vont de 0 (pas d'inégalité) à 1 (inégalité complète) (Duncan et Duncan, 1955).



III. Caractéristiques des enfants pour lesquels le taux d'enregistrement des naissances est le plus faible

La présente section vise les enfants les plus susceptibles d'être laissés de côté, en particulier ceux pour lesquels le taux d'enregistrement est le plus faible dans chaque pays, en cherchant à faire ressortir les situations qui leur sont communes.

Le fait que les enquêtes servant de base à notre analyse ait été organisées à des périodes différentes doit être pris en considération lors de l'interprétation des résultats. Dans des pays comme l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Éthiopie et le Togo, les données utilisées se rapportent à une période antérieure à celle au cours de laquelle ont eu lieu les enquêtes dans des pays comme le Lesotho, le Mozambique et le Sénégal.

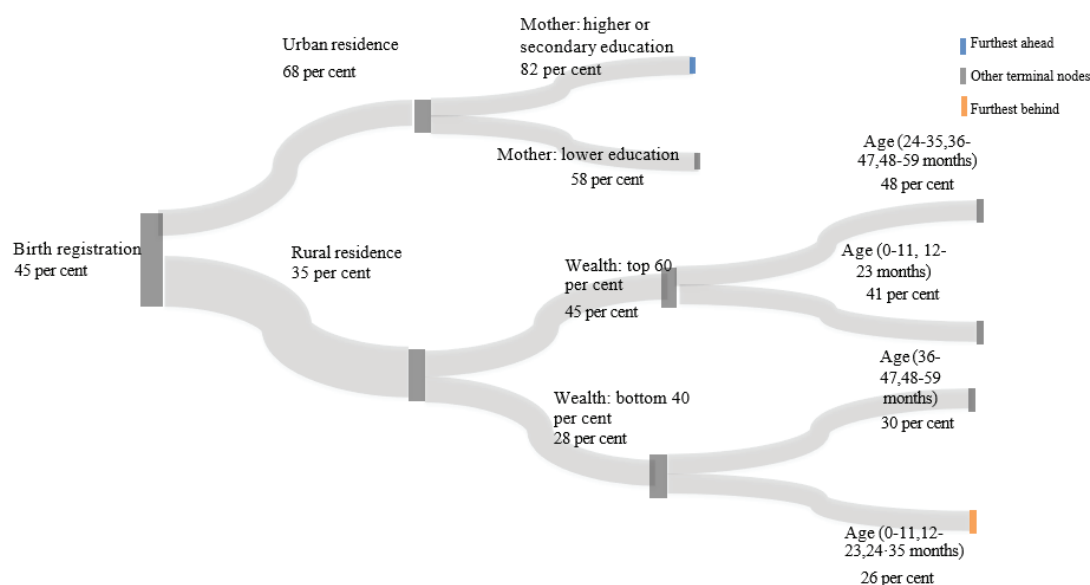
L'application de la méthode de l'arbre de classification et de régression est illustrée dans les figures II et III, qui montrent les résultats pour la République centrafricaine et le Lesotho, respectivement. Les chiffres illustrent la manière dont les différents facteurs interagissent pour révéler quels sont les enfants les plus privilégiés et quels sont ceux le plus à risque d'être laissés pour compte. En République centrafricaine, au niveau national, 45 % des enfants âgés de moins de 5 ans avaient été enregistrés à la naissance. Si l'on considère les enfants les plus désavantagés, on constate que le lieu

de résidence est le facteur pour lequel l'effet différentiel sur l'enregistrement des naissances est le plus important. Le fait de vivre en milieu rural constitue un désavantage : les naissances n'y avaient été enregistrées que pour 35 % des enfants âgés de moins de 5 ans, alors que ce taux était de 68 % pour les enfants issus de ménages urbains.

Une autre circonstance désavantageuse pour les enfants âgés de moins de 5 ans dans les zones rurales est le niveau de richesse de leur ménage. Pour les enfants vivant dans un ménage faisant partie des 40 % les plus pauvres, le taux d'enregistrement diminue encore pour atteindre 28 %, tandis que pour les enfants issus de ménages ruraux plus prospères, le taux d'enregistrement des naissances était analogue à la moyenne globale nationale, soit 45 %.

Le dernier facteur de distinction en ce qui concerne les enfants issus de ménages ruraux pauvres est celle entre les enfants âgés de moins de 3 ans et ceux âgés de 3 ans ou plus. Le taux d'enregistrement des enfants âgés de moins de 3 ans était encore plus faible (26 %), alors que celui des enfants âgés de 3 ou 4 ans était légèrement supérieur (30 %). Aucun autre facteur de distinction important n'a été observé.

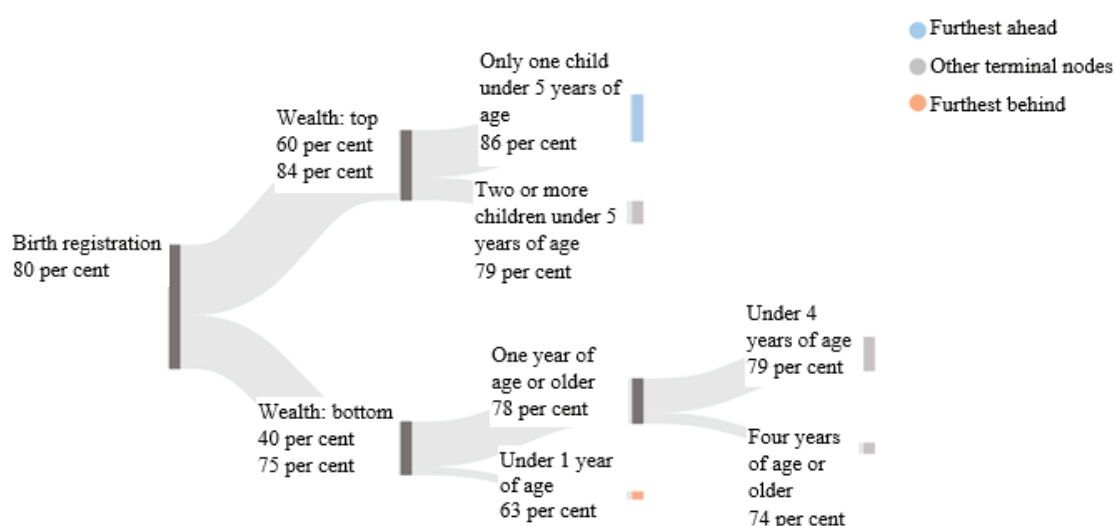
Figure II Arbre de classification et de régression concernant le taux d'enregistrement des naissances pour les enfants âgés de moins de 5 ans en République centrafricaine



Source : Enquête en grappes à indicateurs multiples 2018-2019. Élaborée par la CEA avec l'appui de la CESAP.

Note : Analyse standard à partir de 8 923 observations.

Figure III Arbre de classification et de régression indiquant le taux d'enregistrements des naissances pour les enfants âgés de moins de 5 ans au Lesotho



Source : Enquête démographique et sanitaire 2023. Élaborée par la CEA avec l'appui de la CESAP.

Note : analyse standard à partir de 2 904 observations.

Le tableau 2 montre les caractéristiques communes aux enfants âgés de moins de 5 ans qui étaient les plus susceptibles d'être laissés pour compte dans chaque

pays, ainsi que le taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe le plus désavantagé, le taux moyen d'enregistrement des naissances au niveau national et la taille du groupe le plus désavantagé, en pourcentage de l'ensemble des enfants âgés de moins de 5 ans. Les caractéristiques des groupes les plus désavantagés sont le fait de vivre dans un ménage faisant partie des 40 % les plus pauvres que compte le pays, le fait pour l'enfant d'être âgé de moins de 2 ans, le fait d'habiter en zone rurale, le fait pour la mère ou pour la personne ayant la garde de l'enfant de ne pas avoir bénéficié d'un niveau d'instruction secondaire ou supérieur, et la présence de plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans dans le ménage. Dans plus de 90 % des pays, la pauvreté du ménage était le critère le plus courant définissant le groupe le plus désavantagé.

Bien que les circonstances varient d'un pays à l'autre pour les 37 pays inclus dans la présente analyse, plusieurs points communs ressortent. Le principal facteur pour les enfants dont la naissance était le moins susceptible d'être enregistrée était le fait pour le ménage de faire partie des 40 % les plus pauvres de son pays. Dans 26 des 37 pays considérés, les enfants les plus désavantagés faisaient partie de cette catégorie. La Tunisie est le seul pays où les enfants des ménages faisant partie des 60 % les plus riches étaient moins susceptibles d'être enregistrés. Dans six pays (Congo, Éthiopie, Guinée, République centrafricaine, Tchad et Zambie), c'était le fait de vivre à la fois dans un ménage faisant partie des 40 % les plus pauvres et en zone rurale qui caractérisait le groupe des enfants les plus désavantagés. On a observé d'importantes variations dans certains pays, comme au Tchad, où les naissances n'avaient été enregistrées que pour 9 % des enfants vivant dans un ménage appartenant aux 40 % les plus pauvres, alors que ce taux était de 50 %

pour les enfants vivant dans un ménage appartenant aux 60 % les plus riches. Le niveau d'instruction de la mère n'était un facteur déterminant le groupe des enfants les plus désavantagés que dans six pays : Algérie, Comores, Congo, Libéria, Malawi et République centrafricaine. Dans tous ces pays, à l'exception de la République centrafricaine, le taux d'enregistrement des naissances était supérieur à 60 %. La présence de plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans dans le ménage était un facteur significatif pour la détermination du groupe des enfants les plus désavantagés ; dans trois pays, la présence d'au moins trois enfants âgés de moins de 5 ans était même un facteur crucial.

Bien que les questions concernant l'appartenance ethnique du ou de la chef de ménage n'aient été posées que dans le cadre des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, l'évaluation de cette variable a révélé que dans certains pays, les enfants des ménages dont le ou la chef appartenait à certains groupes ethniques (adja et peul au Bénin ; bantou en République démocratique du Congo ; gorane, kanembou, ouaddaï et zaghawa au Tchad, notamment) avaient une moindre probabilité de voir leur naissance enregistrée. Les enfants âgés de moins d'un an avaient moins de chances de voir leur naissance enregistrée dans plusieurs pays (Angola, Gambie, Ghana, Lesotho, Zimbabwe).

La taille du groupe d'enfants les plus susceptibles d'être laissé pour compte et le taux d'enregistrement des naissances pour ce groupe variaient d'un pays à l'autre. L'Éthiopie se distinguait comme le seul pays où, dans le groupe le plus désavantagé, comprenant 10 % des enfants du pays, aucune naissance n'était enregistrée. Ce pays est également celui où le taux d'enregistrement des

naissances était le plus faible de façon générale : à peine 3 % en moyenne³. La Zambie est le deuxième pays où le taux national moyen d'enregistrement des naissances était le plus bas : 14 %. Dans ce pays, pour le groupe des enfants les plus susceptibles d'être laissés pour compte, seules 6 % des naissances avaient été enregistrées. De plus, c'est

en Zambie que la taille du groupe le plus désavantagé était la plus importante de tous les pays analysés (46 %). Pour l'Angola et le Tchad, la moyenne nationale était respectivement de 25 % et 26 % ; toutefois, seuls 7 % et 1 % des enfants du groupe le plus désavantagé étaient enregistrés dans ces deux pays, respectivement.

A. Variation au sein des sous-régions

Il ressort de l'analyse que le taux d'enregistrement des naissances était plus élevé dans les pays d'Afrique du Nord que dans les autres sous-régions. En Algérie et en Tunisie, la moyenne nationale était de 100 %. Bien que le taux d'enregistrement des naissances parmi les enfants les plus désavantagés soit élevé dans ces deux pays (99 %), la taille de ce groupe en Algérie était sensiblement importante (27 %).

Le tableau était plus mitigé en Afrique de l'Ouest, où la pauvreté du ménage était fortement corrélée avec le non-enregistrement des naissances. Le taux moyen national d'enregistrement des naissances variait de 99 % au Bénin à 45 % en Mauritanie. C'est en Mauritanie que le taux d'enregistrement des naissances était le plus faible parmi le groupe des enfants les plus désavantagés (15 %) ; le pays où le taux d'enregistrement était le plus élevé parmi le groupe des enfants les plus désavantagés était la Côte d'Ivoire (93 %).

En Afrique centrale, deux pays se distinguaient : le Gabon et la République du Congo, où le taux moyen d'enregistrement des naissances au niveau national dépassait les 90 %, et où le taux d'enregistrement parmi le groupe

des enfants les plus désavantagés était le plus élevé (79 % et 90 % respectivement). C'est au Tchad qu'a été observé le taux d'enregistrement des naissances le plus faible, avec une moyenne nationale de 26 %, tandis que ce taux tombait à 9 % pour le groupe d'enfants les plus désavantagés.

En Afrique de l'Est, le Rwanda est le pays où le taux d'enregistrement des naissances était le plus élevé (86 %), suivi du Burundi (83 %). Avec 77 %, le Rwanda était aussi le pays où le taux d'enregistrement des naissances était le plus élevé parmi le groupe des enfants les plus désavantagés. Parmi les pays de la sous-région, c'est en Éthiopie (0 %) et en Ouganda (24 %) que le taux d'enregistrement était le plus faible pour le groupe des enfants les plus désavantagés. Le niveau de richesse du ménage était le facteur le plus déterminant en Afrique de l'Est, dans sept des huit pays de la sous-région.

En Afrique australe, le niveau de richesse du ménage était un facteur majeur pour le taux d'enregistrement des naissances. C'est en Zambie que le taux moyen d'enregistrement des naissances était le plus faible : à peine 14 % des enfants. Le taux d'enregistrement des enfants les

³ La période d'enquête pour l'Éthiopie, comme pour l'Angola et le Congo, est relativement ancienne ; par conséquent, il est possible que le taux d'enregistrement des naissances s'y soit amélioré depuis.

plus désavantagés n'y était que de 6 %, alors que ce groupe représentait près de la moitié des enfants âgés de moins de 5 ans de ce pays. La situation n'était pas très bonne en Angola non plus, où à peine 25 % des enfants étaient enregistrés au

niveau national. C'est au Lesotho que le taux d'enregistrement était le plus élevé, y compris parmi le groupe des enfants les plus désavantagés.

Tableau 2 Facteurs communs aux divers groupes d'enfants âgés de moins de 5 ans les plus susceptibles d'être laissés pour compte, par pays et par année d'enquête

Pays et année d'enquête	Niveau de richesse du ménage	Zone géographique	Appartenance ethnique	Niveau d'instruction de la mère	Âge de la mère	Situation matrimoniale de la mère	Âge de l'enfant	Langue	Nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans	Sexe de l'enfant	Taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe le plus désavantagé (en pourcentage)	Taux moyen d'enregistrement des naissances au niveau national (en pourcentage)	Taille du groupe le plus désavantagé (en pourcentage)
Algérie, 2019	s.o.	s.o.	s.o.	Inférieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	99	100	27
Angola, 2016	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	7	25	10
Bénin, 2022	s.o.	s.o.	Adja, Peule	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	83	93	17
Burkina Faso, 2021	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 3	s.o.	71	85	17
Burundi, 2017	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 2 ans	s.o.	s.o.	s.o.	69	83	18
Cameroun, 2018	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 3 ans	s.o.	≥ 3	s.o.	38	62	12
Comores, 2022	40P	s.o.	s.o.	Inférieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 2	s.o.	88	95	17
Congo, 2015	s.o.	Rurale	s.o.	Inférieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	79	96	6
Côte d'Ivoire, 2021	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 2	s.o.	93	96	32
Eswatini, 2022	40P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	< 2 ans	s.o.	s.o.	s.o.	49	66	18
Éthiopie, 2016	40P	Rurale	..	s.o.	s.o.	s.o.	entre 3 et 4 ans	s.o.	s.o.	s.o.	0	3	10
Gabon, 2021	40P	s.o.	..	s.o.	15-24 ans	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	90	96	12
Gambie, 2020	s.o.	Urbaine	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	38	59	14
Ghana, 2022	s.o.	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	56	75	7
Guinée, 2018	40P	Rurale	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Féminin	46	62	21
Guinée-Bissau, 2019	s.o.	Rurale	Papel, Peule	s.o.	s.o.	s.o.	< 36 mois	s.o.	s.o.	s.o.	27	46	19
Kenya, 2022	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 3 ans	s.o.	≥ 2	s.o.	62	76	8
Lesotho, 2023	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	63	80	7
Liberia, 2020	s.o.	s.o.	..	Inférieur	s.o.	Précédemment mariée ou jamais mariée	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	59	66	11
Madagascar, 2021	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	< 2 ans	s.o.	≥ 2	s.o.	53	74	12
Malawi, 2020	s.o.	s.o.	Tumbuka, Lomwe, Sena, autres	Inférieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	50	67	8

Mali, 2018	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 2 ans	s.o.	s.o.	Féminin	75	87	13
Mauritanie, 2021	40P	s.o.	..	s.o.	15-24 ans	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	15	45	9
Mozambique, 2023	40P	s.o.	..	s.o.	25-49 ans	s.o.	s.o.	< 3 ans	s.o.	s.o.	s.o.	19	31	17
Nigéria, 2022	40P	s.o.	Kanouri, Peule	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	31	57	9
Ouganda, 2022	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	< 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	24	32	9
République centrafricaine, 2019	40P	Rurale	s.o.	Inférieur	s.o.	s.o.	s.o.	0-35 mois	s.o.	s.o.	s.o.	26	45	24
République démocratique du Congo, 2020	40P	s.o.	Bantou	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	kiSwahili, kiLuba	s.o.	s.o.	16	40	12
République-Union de Tanzanie, 2022	40P	s.o.		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 3	s.o.	50	68	13
Rwanda, 2020	s.o.	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	> 1 an	s.o.	s.o.	s.o.	77	86	20
Sénégal, 2023	40P	s.o.	..	s.o.	15-24 ans	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	71	81	12
Sierra Leone, 2019	40P	s.o.	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 4 ans	s.o.	s.o.	s.o.	83	90	10
Tchad, 2019	40P	Rurale	Gorane, Kanembou, Ouaddai, Zaghawa	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	26	12
Togo, 2017	40P	s.o.	Gourma, autreb	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Kabiye, autreb	s.o.	s.o.	58	83	14
Tunisie, 2018	60R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	≥ 2	s.o.	99	100	10
Zambie, 2018	40P	Rurale	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6	14	46
Zimbabwe, 2019	s.o.	Rurale	..	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0-11 mois	s.o.	s.o.	s.o.	20	49	13
Nombre	27	9	7	6	4	1	18	2	8	2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : Calculs de la CEA fondés sur les enquêtes les plus récentes menées depuis 2015 dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

Note : « 40P » se rapporte aux ménages appartenant aux 40 % les plus pauvres, « 60R » aux ménages parmi les 60 % les plus riches. Deux points (..) indiquent l'absence de données sur l'appartenance ethnique en raison de l'absence d'une question à ce sujet dans l'enquête.

^a Exclut Chewa, Ngoni et Yao.

^b Exclut Adja, Éwé et Kabiye.

^c Éwé, Mina et Moba-Gourma.

B. Différences dans l'enregistrement des naissances à l'intérieur des pays et entre eux

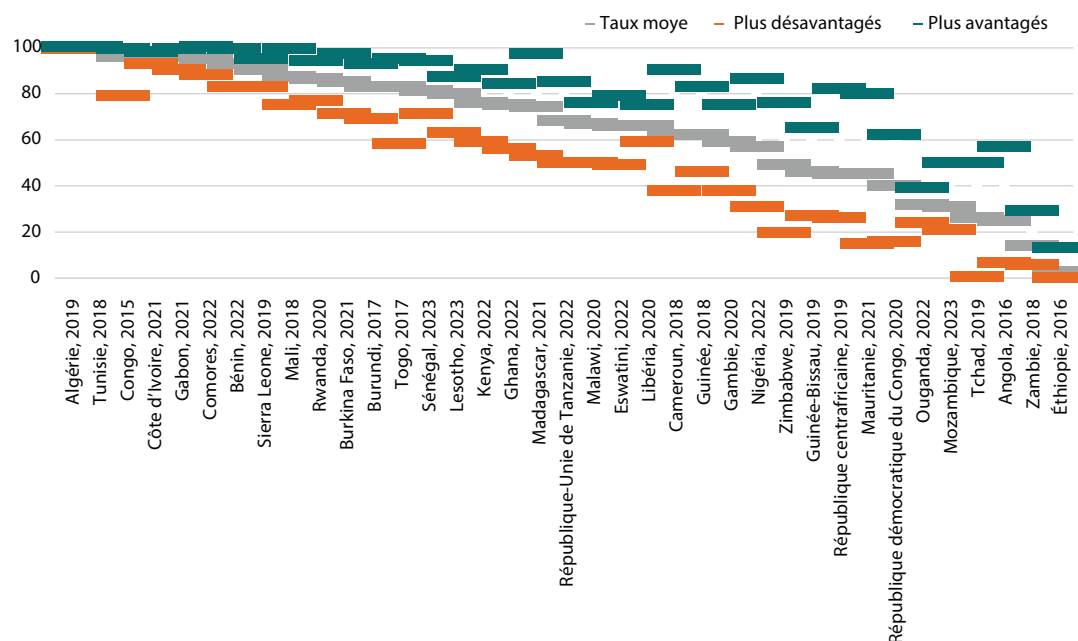
La figure IV illustre les différences de taux d'enregistrement dans chaque pays au cours de leur année de référence, et permet de comparer entre eux les 37 pays analysés dans le présent document. Dans 17 pays, dont l'Angola, l'Éthiopie, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie, moins de 40 % des enfants âgés de moins de 5 ans avaient été enregistrés à la naissance ; le taux moyen d'enregistrement dans ce groupe de pays était de 33,4 %. Dans certains pays, dont l'Algérie, le Congo, la Côte d'Ivoire et la Tunisie, l'enregistrement des naissances était presque universel. En général, dans les pays où le taux d'enregistrement des naissances était plus faible, on observait aussi un écart plus important entre le groupe le plus désavantagé et le groupe le plus privilégié.

Dans la plupart des pays, le taux moyen d'enregistrement des naissances se situait à mi-chemin entre celui des enfants les plus désavantagés et celui des enfants les plus privilégiés. Cependant, dans certains pays, la moyenne était proche de celle du groupe le plus privilégié, ce qui témoigne de la situation désastreuse qui était celle

des enfants les plus désavantagés par rapport aux enfants les plus privilégiés. Ces pays incluent le Ghana, le Lesotho et le Togo. En revanche, dans certains pays, tels que l'Éthiopie, le Libéria, le Mozambique et la Zambie, la moyenne nationale était plus proche de celle du groupe le plus désavantagé. Dans ces pays, la situation du groupe le plus désavantagé n'était pas très différente de la situation au niveau national.

Les pays où le taux d'enregistrement des naissances était le plus élevé tendaient à présenter un écart plus faible entre les enfants les plus privilégiés et les enfants les plus désavantagés. Cette tendance a été observée en Algérie, en Côte d'Ivoire et au Gabon, où la différence dans le taux d'enregistrement entre ces deux groupes était inférieure à 10 points de pourcentage. En revanche, dans certains pays, tels que la Mauritanie, le Nigéria, la République centrafricaine et le Zimbabwe, l'écart entre ces deux groupes était supérieur à 50 %.

Figure IV Taux d'enregistrement des naissances dans les pays africains (en pourcentage)



Source : CEA.

Note : la marque grise sur chaque barre verticale représente le taux moyen d'enregistrement des naissances au niveau national ; le groupe d'enfants âgés de 5 ans les plus privilégiés est représenté par une ligne bleue ; celui des enfants les plus désavantagés est représenté par une ligne orange. L'année à laquelle chacun des taux se rapporte est indiquée à côté du nom de chaque pays.

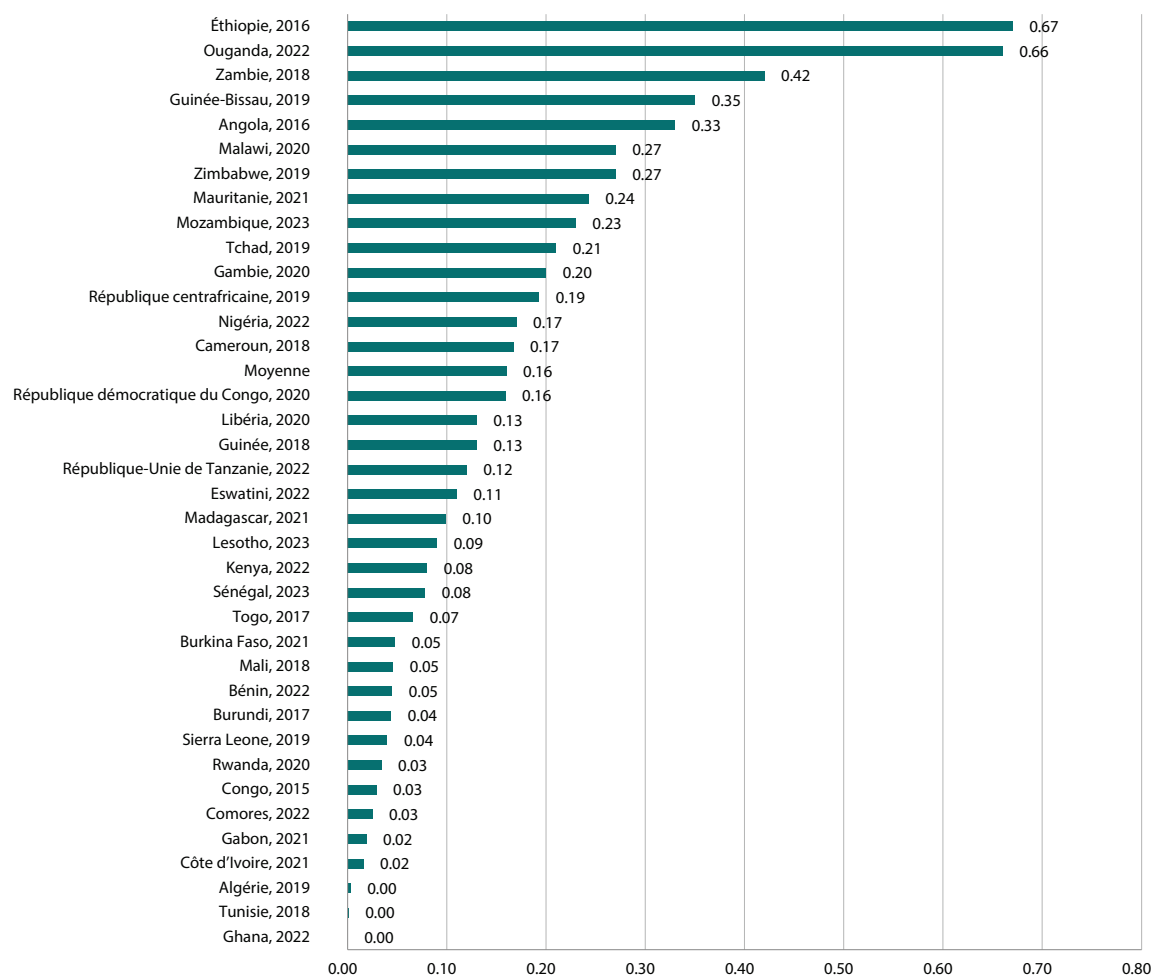


IV. Inégalité dans l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances au sein des pays

Comme indiqué à la section II, l'indice de dissemblance a été utilisé pour comparer l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances de chaque groupe d'enfants à la moyenne nationale de chaque pays. Une valeur proche de zéro correspond à un taux d'enregistrement quasi universel, alors qu'une valeur proche de 1 indique l'existence de fortes inégalités ou que, pour un pays donné, seuls les enfants âgés de moins de 5 ans appartenant à un groupe donné voient leur naissance enregistrée. Les résultats de cette comparaison appliquée aux pays africains sont présentés à la figure V. Le score moyen de l'indice pour la région était de 0,16. Quatorze pays présentaient un indice supérieur à cette valeur moyenne, ce qui indiquait un taux d'inégalité plus élevé. Parmi les pays dont le score était inférieur à la moyenne (dénotant une situation plus égalitaire), figuraient l'Algérie et la Tunisie, où l'enregistrement était universel, ainsi

que la Guinée et le Libéria, où le taux d'enregistrement était modéré. Les pays où le taux d'enregistrement des naissances était le plus faible sont aussi ceux où le niveau d'inégalité était le plus élevé. L'Angola, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, l'Ouganda et la Zambie figuraient parmi ces pays. L'Éthiopie et l'Ouganda étaient les pays les plus inégalitaires du point de vue de l'enregistrement des naissances : la valeur de l'indice y était de plus de 0,67 et 0,66, respectivement. Ils étaient suivis en cela par la Zambie, dont le score était de 0,42. En revanche, les pays où l'indice d'inégalité était le plus faible sont l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Tunisie, où l'enregistrement des naissances était universel, ou quasi universel. Le taux moyen d'enregistrement des naissances dans ces pays y variait peu d'un groupe d'enfants âgés de moins de 5 ans à l'autre.

Figure V Inégalités dans l'enregistrement des naissances dans les pays africains (indice de dissemblance)



Source : CEA, d'après les enquêtes les plus récentes menées dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

Note : les valeurs de l'indice de dissemblance vont de 0,0 (pas d'inégalité), à 1,0 (inégalité complète). L'année à laquelle se rapporte chacune des valeurs de l'indice est indiquée à côté du nom de chaque pays.



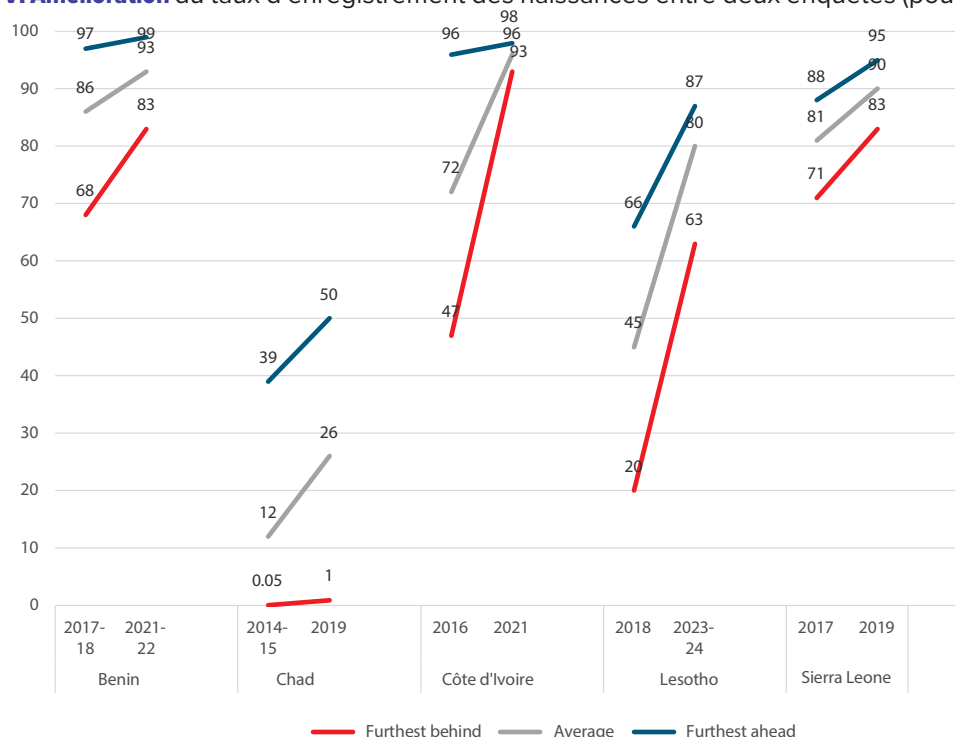
V. Taux d'enregistrement des naissances au fil du temps

Sur les 37 pays considérés dans la présente analyse, 13 ont mené au moins deux enquêtes après 2015, ce qui permet d'analyser l'évolution de leur situation sur une période donnée. Il convient de noter que les enquêtes sur lesquelles a porté l'analyse n'étaient pas toujours identiques. Dans tous les pays, à l'exception du Sénégal, l'enquête mêlait les deux programmes. L'intervalle entre les deux enquêtes variait également : un an en Gambie, deux ans en Côte d'Ivoire, cinq ans au Tchad. Le laps de temps écoulé entre deux enquêtes pourrait influencer les progrès observés dans chaque pays.

Les figures VI et VII présentent les tendances observées dans l'enregistrement des naissances dans ces pays au niveau de

deux points temporels pour le groupe le plus désavantagé, la moyenne nationale et le groupe le plus avantagé. Il existe trois types d'évolutions. Dans le premier groupe de pays, représenté à la figure VI, et qui comprend cinq pays, le taux d'enregistrement des naissances avait augmenté d'au moins cinq points de pourcentage pour au moins deux des trois indicateurs. Deux pays se distinguaient parmi ce groupe : en Côte d'Ivoire et au Lesotho, l'augmentation entre les deux enquêtes avait été respectivement de 49 et 43 points de pourcentage pour le groupe le plus désavantagé. Dans quatre des cinq pays, le taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe le plus désavantagé avait augmenté de cinq points de pourcentage ou plus.

Figure VI Amélioration du taux d'enregistrement des naissances entre deux enquêtes (pourcentage)



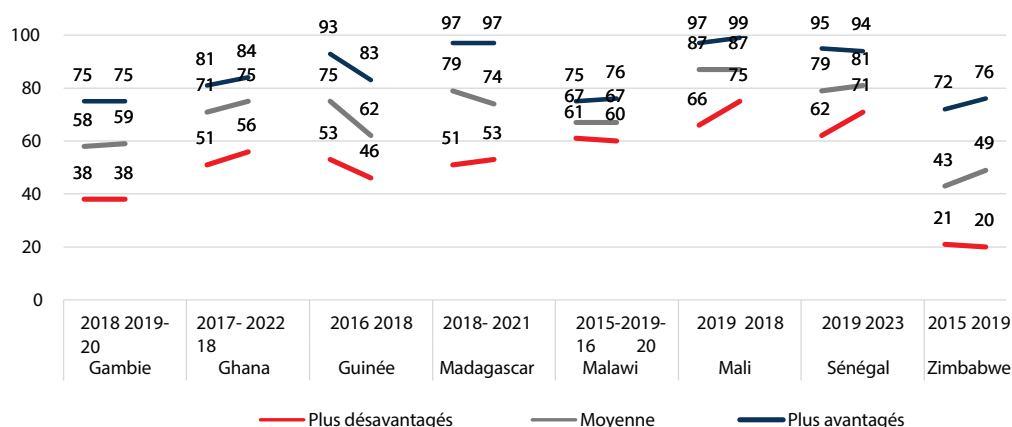
Source : CEA.

Les deuxième et troisième types d'évolution sont représentés à la figure VII. Dans le deuxième groupe de pays, le taux d'inscription avait diminué de cinq points de pourcentage ou plus pour au moins deux des trois indicateurs entre les deux enquêtes. Dans le troisième groupe, il y avait eu stagnation entre les deux enquêtes, c'est-à-dire une augmentation ou diminution inférieure à cinq points de pourcentage (voire une absence de changement) pour au moins deux des trois indicateurs.

Sept des huit pays de ces deux derniers groupes avaient connu une stagnation. Bien qu'on ait observé une hausse impressionnante du taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe des enfants les plus désavantagés au Ghana, au Mali et au Sénégal, l'augmentation ou la diminution des deux autres indicateurs dans ces pays avait été de moins de cinq points de pourcentage, ce qui a conduit à les classer parmi les pays en stagnation.

Au Ghana, bien qu'une augmentation ait été observée pour les trois indicateurs, dont une hausse de cinq points de pourcentage du taux d'enregistrement parmi le groupe le plus désavantagé, la progression au niveau des deux autres indicateurs n'avait pas été suffisante pour pouvoir classer ce pays dans le groupe des pays ayant connu une amélioration significative. La Guinée est le seul pays où les trois indicateurs étaient en baisse. En Gambie, une stagnation avait été observée tant pour le groupe d'enfants le plus désavantagé que pour celui le plus avantagé. Au Zimbabwe, où le taux d'enregistrement des naissances avait diminué entre les deux enquêtes pour le groupe le plus désavantagé, l'augmentation de la moyenne nationale semble avoir été due à une hausse du taux d'enregistrement des naissances pour le groupe d'enfants le plus avantagé, qui était passé de 72 % à 76 % entre les deux enquêtes.

Figure VII Stagnation et baisse du taux d'enregistrement des naissances entre deux enquêtes (en pourcentage)



Source : CEA.

Outre le fait que le nombre d'enfants faisant partie du groupe le plus désavantagé ait pu varier entre deux enquêtes, tout comme le taux d'enregistrement des naissances parmi les différents groupes, il est également possible que le groupe d'enfants le plus désavantagé au moment

de la première enquête ne soit pas le même lors de la seconde. Le tableau 3 regroupe les trois facteurs les plus importants pour caractériser ce groupe dans chaque pays aux deux points d'enquête, le nom de chaque enquête et son année de réalisation.

Tableau 3 Facteurs caractérisant le groupe d'enfants le plus désavantagé, par pays et par enquête

Facteurs						
Pays	Année d'enquête	Type d'enquête	Taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe le plus désavantagé (pourcentage)	Le plus important	Deuxième plus important	Troisième plus important
Malawi	2019-2020	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	50	Appartenance ethnique : Tumbuka, Lomwe, Sena et autres (à l'exclusion de Chewa, Yao et Ngoni)	Niveau d'instruction de la mère : inférieur	Appartenance ethnique : Tumbuka, Sena
	2015-2016	Enquête démographique et sanitaire	61	Zone d'habitation : rurale	Âge de l'enfant : 4 ans ou plus	Sexe de l'enfant : féminin
Zimbabwe	2019	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	20	Zone d'habitation : rurale	Âge de l'enfant : moins d'1 an	s.o.
	2015	Enquête démographique et sanitaire	21	Zone d'habitation : rurale	Richesse : 40P	Présence dans le ménage d'au moins deux enfants âgés de moins de 5 ans
Tchad	2019	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	0,9	Zone d'habitation : rurale	Appartenance ethnique : Goran, Kanembou, Ouaddaï, Zaghawa et autres	Richesse : 40P
	2014-2015	Enquête démographique et sanitaire	0,05	Zone d'habitation : rurale	Âge de l'enfant : moins de 2 ans	Âge de la mère : 25-29 ans
Lesotho	2023-2024	Enquête démographique et sanitaire	63	Richesse : 40P	Âge de l'enfant : moins de 2 ans	s.o.
	2018	Enquête en grappes à indicateurs multiples	20	Richesse : 40P	Âge de l'enfant : moins d'1 an	s.o.
Bénin	2021-2022	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	83	Adja, Peule	s.o.	s.o.
	2017-2018	Enquête démographique et sanitaire	68	Richesse : 40P	Âge de l'enfant : moins de 2 ans	s.o.
Côte d'Ivoire	2021	Enquête démographique et sanitaire	93	Richesse : 40P	Présence dans le ménage d'au moins deux enfants âgés de moins de 5 ans	s.o.
	2016	Enquête en grappes à indicateurs multiples-5	47	Richesse : 40P	Akan, Mandé, autre	Âge de l'enfant : moins de 2 ans
Gambie	2019-2020	Enquête démographique et sanitaire	38	Âge de l'enfant : moins d'1 an	Zone d'habitation : urbaine	s.o.
	2018	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	38	Âge de l'enfant : moins de 2 ans	Âge de l'enfant : moins d'1 an	s.o.
Ghana	2022	Enquête démographique et sanitaire	56	Âge de l'enfant : moins d'1 an	Niveau d'instruction de la mère : inférieur	s.o.
	2017-18	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	51	Richesse : 40P	Religion : autochtone, traditionnelle, chrétienne, sans religion	Âge de l'enfant : moins d'1 an
Guinée	2018	Enquête démographique et sanitaire	46	Zone d'habitation : rurale	Richesse : 40P	Sexe : féminin
	2016	Enquête en grappes à indicateurs multiples-5	53	Richesse : 40P	Appartenance ethnique : Peule ; Malinké	Appartenance ethnique : Peule

Mali	2018	Enquête démographique et sanitaire	75	Richesse : 40P	Âge de l'enfant : moins de 2 ans	Sexe : féminin
	2015	Enquête en grappes à indicateurs multiples-5	66	Richesse : 40P	Peule, Songhaï, Khassonké	s.o.
Sénégal	2023	Enquête démographique et sanitaire	71	Richesse : 40P	Âge de la mère : 15–19 ans	s.o.
	2019	Enquête démographique et sanitaire	63	Richesse : 40P	Âge de l'enfant : moins d'1 an	s.o.
Sierra Leone	2019	Enquête démographique et sanitaire	83	Âge de l'enfant : 4 ans ou plus	Richesse : 40P	s.o.
	2017	Enquête en grappes à indicateurs multiples-6	71	Âge de l'enfant : moins d'1 an	Richesse : 40P	s.o.
Madagascar	2021	Enquête démographique et sanitaire	53	Richesse : 40P	Présence dans le ménage d'au moins deux enfants âgés de moins de 5 ans	Âge de l'enfant : moins de 2 ans
	2018	Enquête en grappes à indicateurs multiples	51	Religion : traditionnelle, animiste ou autre (à l'exclusion de catholique, protestante ou musulmane)	Richesse : 40P	Présence dans le ménage d'au moins deux enfants âgés de moins de 5 ans

Source : CEA.

Note : « Richesse : 40P » signifie que le ménage auquel appartient l'enfant fait partie des 40 % les plus pauvres de son pays ; « s.o. » indique que le groupe le plus désavantagé n'a pas été caractérisé par un troisième ou un deuxième facteur le plus important (selon le cas).

Pour la plupart des pays, au moins un des facteur caractérisant le groupe d'enfants les plus susceptibles d'être laissés pour compte du point de vue de l'enregistrement des naissances était identique d'une enquête à l'autre. En Côte d'Ivoire, en Guinée, au Lesotho, à Madagascar, au Mali, en Sierra Leone, au Tchad et au Zimbabwe, le niveau de richesse du ménage était un facteur caractérisant le groupe d'enfants le plus désavantagé lors des deux années d'enquête. En Gambie, au Ghana, au Lesotho et en Côte d'Ivoire, le fait pour un enfant d'être âgé de moins d'1 an était également un facteur caractérisant le groupe le plus désavantagé lors de ces deux années. Le fait de vivre en zone rurale était un facteur caractéristique du

groupe le plus désavantagé au Tchad et en Zambie lors des deux années.

Au Bénin et au Malawi, les caractéristiques du groupe d'enfants le plus désavantagé étaient différentes d'une enquête à l'autre. Il semble logique, et il ne peut être exclu, que certains facteurs significatifs lors des deux périodes soient imbriqués ou en association. Au Malawi, en 2015, les enfants les plus désavantagés étaient ceux âgés de 4 ans ou plus et vivant en zone rurale, tandis qu'en 2019, il s'agissait des enfants vivant dans un ménage dont le ou la chef était d'ethnie Tumbuka, Lomwe ou Sena, et dont la mère avait un niveau d'instruction inférieur.



VI. Discussion

L'enregistrement des naissances est le premier point de contact entre un individu et l'État, qui reconnaît son existence. L'enregistrement de la naissance assure aux enfants une protection juridique, par exemple contre le travail des enfants et les mariages précoces, ainsi qu'un accès aux services offerts par l'État. Bien que d'importants progrès aient été réalisés en Afrique en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, certains groupes d'enfants restent marginalisés en raison de leur situation.

Le présent document avait pour objet de caractériser les groupes d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance était le moins susceptible d'être déclarée, en raison d'un ensemble de facteurs. Bien qu'il existe une grande diversité de facteurs influant sensiblement la probabilité qu'un enfant soit déclaré ou non, le fait pour un enfant de vivre dans un ménage faisant partie des 40 % les plus pauvres du pays était un critère déterminant dans 26 des 37 pays à l'étude. Les enfants âgés de moins de 2 ans constituaient le deuxième groupe d'enfants qui étaient le moins susceptibles d'être déclarés. L'analyse des pays où deux enquêtes ont été réalisées, permettant de comparer les évolutions de l'enregistrement des naissances au fil du temps, a d'autant plus mis en évidence l'importance de ces deux facteurs.

Les pays d'Afrique du Nord étaient très proches d'atteindre l'enregistrement universel des naissances. D'autres pays, comme le Bénin, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire et le Gabon, avaient fait d'impressionnants progrès, pour atteindre un taux d'enregistrement

des naissances supérieur à 90 %. En revanche, le taux d'enregistrement des naissances était inférieur à 50 % dans 11 des 37 pays à l'étude. En Angola, en Éthiopie, au Tchad et en Zambie, le taux était même inférieur à 30 %. Parmi les facteurs définissant le groupe d'enfants les moins susceptibles d'être déclarés, celui qui revenait le plus souvent était le statut socioéconomique du ménage dont faisait partie l'enfant (lorsque ce ménage faisait partie des 40 % les plus pauvres du pays). L'Angola, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, l'Ouganda et la Zambie étaient les cinq pays où les inégalités en matière d'enregistrement des naissances étaient les plus importantes.

De l'analyse des inégalités, il est ressorti que les pays présentant les inégalités les plus élevées (obtenant un score proche de « 1 » sur l'indice de dissemblance) étaient aussi en général ceux où le taux d'enregistrement des naissances était le plus faible. Dans ces pays, un groupe particulier d'enfants âgés de moins de 5 ans avait moins de chances de voir leur naissance enregistrée que d'autres groupes. Dans les pays où les inégalités étaient plus faibles, la tendance inverse était observée : le taux d'enregistrement des naissances était plus élevé, indiquant un écart plus réduit entre les différents groupes d'enfants âgés de moins de 5 ans.

Dans 6 des 13 pays qui avaient mené au moins deux enquêtes après 2015, le taux moyen d'enregistrement des naissances avait progressé de plus de cinq points de pourcentage entre ces deux enquêtes. Dans quatre pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Lesotho et Sierra Leone) le taux d'enregistrement des naissances

avait augmenté de plus de cinq points de pourcentage pour le groupe le plus désavantagé. En Côte d'Ivoire, au Lesotho et en Sierra Leone, une augmentation avait été constatée dans le taux d'enregistrement des naissances tant en ce qui concerne la moyenne nationale et le groupe le plus avantagé que le groupe le plus désavantagé. Dans huit pays, on a constaté soit une stagnation, soit une baisse du taux d'enregistrement entre les deux points d'enquête. Le taux avait stagné dans sept pays, dont le Ghana, le Mali et le Sénégal, où, malgré une impressionnante hausse du taux d'enregistrement pour le groupe le plus désavantagé, l'évolution au niveau des deux autres indicateurs n'avait pas été suffisante pour pouvoir les classer autrement. La Guinée était le seul pays où le taux d'enregistrement avait diminué

pour les trois indicateurs entre les deux points d'enquête.

En Côte d'Ivoire, en Guinée, au Lesotho, à Madagascar, au Mali et en Sierra Leone, le groupe le plus désavantagé lors des deux enquêtes était le même groupe d'enfants issus des ménages les plus pauvres (c'est-à-dire faisant partie des 40 % les plus pauvres de leur pays). Au Tchad et au Zimbabwe, les enfants dont la naissance était la moins susceptible d'être déclarée étaient ceux vivant dans les zones rurales. En Gambie et au Ghana, lors des deux enquêtes, ce sont les enfants âgés de moins d'1 an qui étaient les moins susceptibles d'être déclarés. Ce n'est qu'au Bénin et au Malawi qu'on a constaté une modification complète des caractéristiques du groupe d'enfants le plus désavantagé d'une enquête à l'autre.



VII. Conséquences sur le plan de l'action

La présente analyse montre que, pour l'enregistrement des naissances, les enfants vivant dans des ménages pauvres, les enfants vivant dans des ménages ruraux et les enfants les plus jeunes sont moins susceptibles de voir leur naissance enregistrée que les autres enfants. Les enfants issus de ménages marginalisés

peuvent donc rencontrer des difficultés en matière d'accès aux services publics, et ne pas bénéficier des mesures prises en faveur des enfants. En conséquence, les mesures énoncées dans les paragraphes ci-après sont recommandées pour les pays où le taux d'enregistrement des naissances est faible.

A. Stratégies en faveur des ménages pauvres et ruraux

La mise en place de stratégies ciblées visant les ménages pauvres et ruraux contribuera grandement à améliorer la situation dans des pays comme l'Éthiopie, l'Ouganda, le Tchad et la Zambie. Par exemple, on pourrait procéder à une décentralisation des services d'enregistrement des faits d'état civil, et renforcer les partenariats avec les parties prenantes présentes dans les zones rurales, telles que les prestataires de soins de santé et les établissements d'enseignement, afin d'améliorer l'accès aux services d'enregistrement des faits d'état civil et d'en éliminer le coût pour les ménages pauvres. Plusieurs études ont mis en évidence les effets des facteurs liés à l'offre qui sont susceptibles d'influer sur le taux d'enregistrement des naissances : distance par rapport au centre d'enregistrement, manque

d'infrastructures, insuffisance de la décentralisation des services d'enregistrement des faits d'état civil (UNICEF, 2019). Dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, la plupart des bureaux d'état civil manquaient de capacités pour agir de façon décentralisée, et les bureaux locaux qui avaient été créés n'avaient que des fonctionnalités limitées (UNICEF, 2020). Dans les pays où des mesures de décentralisation avaient été mises en œuvre, il a été observé que ces mesures avaient tendance à être de type expérimental, limitées à un petit nombre de circonscriptions ou de bureaux locaux, et qu'elles n'étaient pas viables. Les administrations locales étaient dans l'incapacité d'accroître leur taux de réussite et d'en récolter les fruits.

B. Interventions axées sur les enfants

Pour donner suite à certaines des conclusions de la présente étude, il pourrait être essentiel de mettre en œuvre des mesures et des stratégies

axées sur les enfants. Bien que divers pays aient adopté des lois rendant obligatoire l'enregistrement dans un délai déterminé après la naissance, il

peut être difficile de faire respecter cette obligation, pour diverses raisons : manque de capacités, trop grande centralisation des services, manque de coordination avec les principales parties prenantes (telles que les prestataires de soins de santé). L'enregistrement tardif des naissances, ou le non-enregistrement, a des conséquences qui vont au-delà du simple accès aux services, y compris en ce qui concerne la mortalité infantile : dans les pays qui ne sont pas en mesure

de rendre compte de l'ensemble de leurs naissances et des causes de décès chez les enfants décédés immédiatement après la naissance, une forme d'invisibilité se perpétue. Plusieurs pays prennent toutefois des mesures pour améliorer l'enregistrement. En Éthiopie, des campagnes visant à améliorer le taux d'enregistrement des enfants âgés de 5 à 17 ans ont été lancées afin de réduire l'arriéré de naissances non enregistrées.

C. Déclaration de naissance

La notification des naissances au système d'enregistrement des faits d'état civil peut être déléguée à l'établissement de santé où a lieu la naissance. Dans la plupart des pays, le nombre d'accouchements dans de tels établissements a augmenté au cours des dernières années. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil n'ont toutefois pas été en mesure de tirer parti de cette évolution pour améliorer le taux d'enregistrement

des naissances. La plupart des systèmes africains d'enregistrement des faits d'état civil restent passifs, faisant retomber sur les parents la charge de l'enregistrement. L'introduction des déclarations de naissance par les établissements de santé dans le cadre du système permet à l'État d'assumer la responsabilité de l'enregistrement de l'ensemble des naissances ayant lieu dans ces établissements.

D. Incitations à l'inscription

Il a été démontré que les mesures d'incitation à l'enregistrement des naissances avaient des effets positifs. Ces mesures peuvent être d'ordre financier ou non. Par exemple, la Namibie a introduit des incitations financières qui deviennent accessibles dès l'enregistrement d'une naissance (UNICEF, 2020). En outre, les parents sont plus susceptibles d'enregistrer la naissance de leurs enfants lorsque l'accès aux services

sociaux en dépend. En Afrique du Sud, un programme de transferts d'allocations pour enfants a été décrit comme ayant joué un rôle important dans la hausse du taux d'enregistrement des naissances dans ce pays, qui est passé de 21,2 % en 1992 à 84,1 % en 2012 (Banque mondiale, 2016). Les mesures d'incitation non monétaires, telles que la suppression des frais d'enregistrement, ont donné des résultats positifs dans plusieurs pays.



VIII. Conclusion

Il ressort de la présente étude que si le taux d'enregistrement des naissances s'améliore en Afrique, il n'en existe pas moins des groupes d'enfants qui risquent d'être laissés pour compte, en grande partie en raison de leur situation personnelle. On remédiera à la situation des enfants vivant dans des ménages marginalisés en s'attaquant aux obstacles à l'enregistrement des naissances du côté de l'offre, notamment les contraintes liées aux infrastructures, l'absence de politiques ciblées et le manque de coordination entre les principales parties prenantes.

Ces dernières années, les pays de la région ont investi d'importantes ressources dans l'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La plupart des pays se sont principalement attachés à réviser leur législation afin de faire respecter les exigences relatives à l'enregistrement des faits d'état civil, à coordonner leurs activités relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, et à créer les institutions nécessaires pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. La plupart des pays sur lesquels a porté la présente étude ont révisé leur législation concernant l'enregistrement des naissances et des décès au cours des dernières années. Le délai maximal autorisé par la loi pour l'enregistrement des naissances va de 90 jours en République démocratique du Congo et en Éthiopie, à 10 jours au Bénin et en Tunisie. Le plus grand problème est le manque de moyens pour faire respecter ce délai d'enregistrement des naissances. Par exemple, malgré la disposition légale prévoyant l'enregistrement dans le mois

suivant la naissance en Zambie, seuls 7 % des naissances y étaient enregistrées dans le délai prescrit par la loi en 2020, et 77 % des naissances y étaient enregistrées après 12 mois (Zambie, Zambia Statistics Agency et Ministère zambien de l'intérieur, 2022).

L'objectif secondaire a été la mise au point de systèmes de gestion de l'identité et la délivrance de documents d'identité afin de remédier aux arriérés hérités de l'ère coloniale. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la numérisation des systèmes (Musoni, Domingo et Ogah, 2023). Il est en effet devenu crucial d'intégrer les systèmes de gestion de l'identité dans le système d'enregistrement des faits d'état civil pour permettre à ce dernier de servir d'assise à l'identification des individus et à leur inscription dans les registres de population (Union africaine, Zambie, CEA et Banque africaine de développement, 2019). Cette transition a eu pour conséquence non intentionnelle le retard d'un grand nombre d'enregistrements, et un manque d'attention portée aux exigences nationales et internationales en matière de publication d'informations, notamment en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier l'indicateur 16.9.1. Malgré les investissements réalisés dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, le taux d'enregistrement des enfants âgés de moins de 5 ans reste faible dans certains pays. Par exemple, l'Ouganda et la Zambie figurent parmi les pays qui ont mis en œuvre des programmes d'enregistrement de la population à grande échelle et de délivrance massive d'une identité légale (UNICEF, 2020).

À mesure que les pays africains enregistrent leur population et rattrapent le retard accumulé au cours de la période coloniale, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à enregistrer les enfants âgés de moins d'1 an et ceux âgés de moins de 5 ans contribueront à atteindre la cible 16.9 des objectifs de développement durable, tout en permettant aux pays de mieux rendre

compte de la situation de tous les enfants et d'améliorer leurs données relatives aux naissances et aux décès d'enfants sur leur territoire. La participation de parties prenantes de premier plan, telles que les prestataires de soins de santé, réduira le risque d'exclure des statistiques les enfants qui meurent peu après leur naissance, mais avant d'avoir été enregistrés.

Annexe

Taux d'enregistrement des naissances parmi le groupe d'enfants âgés de moins de 5 ans le plus désavantagé et le groupe le plus advantagé, écart entre les deux groupes, et moyenne nationale, par pays et par année d'enquête

Pays, année d'enquête	Plus désavantagé (en pourcentage)	Moyenne nationale (en pourcentage)	Plus advantagé (en pourcentage)	Écart (points de pourcentage)
Algérie, 2019	99	100	100	1
Angola, 2016	7	25	57	50
Bénin, 2022	83	93	99	16
Burkina Faso, 2021	71	85	97	26
Burundi, 2017	69	83	93	24
Cameroun, 2018	38	62	90	52
Comores, 2022	88	95	100	12
Congo, 2015	79	96	99	20
Côte d'Ivoire, 2021	93	96	98	5
Eswatini, 2022	49	66	79	30
Éthiopie, 2016	0	3	13	13
Gabon, 2021	90	96	99	9
Gambie, 2020	38	59	75	37
Ghana, 2022	56	75	84	28
Guinée, 2018	46	62	83	37
Guinée-Bissau, 2019	27	46	65	38
Kenya, 2022	59	76	90	31
Lesotho, 2023	63	80	87	24
Libéria, 2020	59	66	75	16
Madagascar, 2021	53	74	97	44
Malawi, 2020	50	67	76	16
Mali, 2018	75	87	99	24
Mauritanie, 2021	15	45	80	65
Mozambique, 2023	19	31	50	31
Nigéria, 2022	31	57	86	55
Ouganda, 2022	24	32	39	15
République centrafricaine, 2019	26	45	82	56
République démocratique du Congo, 2020	16	40	62	46
République-Unie de Tanzanie, 2022	50	68	85	35
Rwanda, 2020	77	86	94	17
Sénégal, 2023	71	81	94	23
Sierra Leone, 2019	83	90	95	12
Tchad, 2019	0,9	26	50	49
Togo, 2017	58	83	95	37
Tunisie, 2018	99	100	100	1
Zambie, 2018	6	14	29	23
Zimbabwe, 2019	20	49	76	56

Source : Calculs de la CEA, d'après les enquêtes les plus récentes menées dans le cadre du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires ou du Programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples de 2015 à 2023.

Bibliographie

Aboagye Richard Gyan et al. (2023). Determinants of birth registration in sub-Saharan Africa: evidence from demographic and health surveys. *Frontiers in Public Health* (juillet).

Adair, Tim et Alan D. Lopez (2018). Estimating the completeness of death registration: an empirical method. *PLOS One*, vol. 13, n° 5 (mai).

Alesina Alberto F., Stelios Michalopoulos et Elias Papaioannou (2013) *Ethnic Inequality*. Document de travail, n° 18512, révisé en juillet 2013. Cambridge, Massachusetts : National Bureau of Economic Research.

Banque mondiale (2016). Incentives for improving birth registration coverage: a review of the literature. Washington.

Duncan, Otis Dudley et Beverly Duncan (1955). A methodological analysis of segregation indexes. *American Sociological Review*, vol. 20, n° 2 (avril).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2019). L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici à 2030 : Où en sommes-nous ? New York.

_____ (2020). Synthesis Report: Review of Civil Registration and Vital Statistics Innovations in Eastern and Southern Africa Region – Digitization, Processes, and Strategies. (n.p.).

_____ (2024). The right start in life: global levels and trends in birth registration – 2024 update. New York.

Idowu, Ajibade Samuel, Abiodun Akeem Oladiti et Adetoun Esther Adenuga (2019). Ethnicity, inequality and the tragedy of African development: a comparative case study of Nigeria and the South Sudan. *Journal of Globalization Studies*, vol. 10, n° 1 (mai).

Jewkes, Rachel et Katharine Wood (1998). Competing discourses of vital registration and personhood: perspectives from rural South Africa. *Social Science & Medicine*, vol. 46, n° 8 (avril).

Makannah, Toma. J. (1981). Methods and problems of civil registration practices and vital statistics collection in Africa. Document technique, n° 16. Bethesda : International Institute for Vital Registration and Statistics.

Mills, Samuel, Jane Kim Lee et Bahie Mary Rassekh (2019). An introduction to the civil registration and vital statistics systems with applications in low- and middle-income countries. *Journal of Health Population and Nutrition*, vol. 38 (octobre).

Musoni, Melody, Ennatu Domingo et Elvis Ogah (2023). Digital ID Systems in Africa: Challenges, Risks and Opportunities. Document de discussion, n° 360. European Centre for Development Policy Management.

Oino, Peter Gutwa et Felix Ngunzo Kioli (2014). Ethnicity and social inequality: a source of under-development in Kenya. Journal international de la science et de la recherche, vol. 3, n° 4 (avril).

Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2024). Inequality of opportunity in Asia and the Pacific: birth registration. Social Development Policy Papers, n° 2024-01. Bangkok.

Nations Unies, Conseil économique et social (2024). Rapport de situation sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. 25 septembre. E/ECA/STATCOM/9/2024/9/Rev.1.

Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement (2012). Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Document établi pour la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Durban (Afrique du Sud), septembre.

Paleker, Masudah et al. (2023). Closing the birth registration gap for every newborn facility birth: literature review and qualitative research. Global Health action, vol. 16, n° 1 (décembre).

Roman, Orlando (2023). Birth registration in Asia and the Pacific: a classification and regression trees analysis to identify the furthest behind children. Bangkok : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Union africaine, Zambie, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement (2019). Integrating civil registration and vital statistics systems and legal identity management in the digital era. Document établi pour la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Lusaka, octobre.

Zambie, Zambia Statistics Agency et Ministère zambien de l'intérieur (2022). 2020 Vital Statistics Report. Lusaka.

Zewoldi, Yacob (2022). An In-depth Situation Analysis of Civil Registration and Vital Statistics Production, Dissemination and Usage, in particular for Women Empowerment, in Selected Countries in the East and Southern Africa Region. Fonds des Nations Unies pour la population.

